

CONFERENCE DE PRESSE DES MOUVEMENTS ET PARTIS AUTONOMISTES DE MOUTIER

16 MARS : 30 ANS APRES

Votes du 16 mars 1975 et des 7 et 14 septembre de la même année

Après plus de 150 ans de lutte du peuple jurassien pour sa liberté, la population du Jura obtenait le droit à l'autodétermination à la suite de l'acceptation de l'additif constitutionnel du 1^{er} mars 1970. Cette loi prévoyait un premier vote sur tout le territoire annexé en 1815 (Vote du 23 juin 1974). Puis quel que soit le résultat, un cinquième des électeurs des districts qui aurait voté en sens contraire de la majorité, avait la possibilité de demander dans les six mois une consultation pour leur district (vote du 16 mars 1975). Si la cassure devait intervenir, les communes limitrophes avaient la possibilité de choisir de quel côté de la frontière elles désiraient se trouver (scrutins des 7 et 14 septembre 1975). Enfin, la constitution cantonale bernoise devait être ajustée en fonction du résultat et l'additif du 1^{er} mars 1970 devenait caduc.

Après avoir affiché son scepticisme face à ce plébiscite tronqué et contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Rassemblement Jurassien accepta le principe de la consultation tout en contestant ses modalités, conscient qu'elle pouvait aboutir à l'éclatement du Jura. Le 23 juin 1974, les citoyens du Jura répondirent donc à la question « Voulez-vous constituer un nouveau canton ? ». Par 36802 oui contre 34057 non ils approuvèrent la création du canton du Jura. 51,94 % de oui alors que l'additif précisait que le Laufonnais devait impérativement manifester son attachement à Berne pour avoir droit à son émancipation, c'est-à-dire se rattacher soit au canton de Soleure, soit à l'un des deux Bâle, à l'exclusion du canton du Jura.

Cependant, les trois districts du sud du Jura, plus fortement germanisés que ceux du nord, rejetaient l'idée et firent usage de leur droit à voter une nouvelle fois, puis les communes limitrophes furent appelées aux urnes à leur tour. Ceux qui s'étaient appelés « patriotes jurassiens » pendant tant d'années faisaient éclater le Jura, dévoilant leur vrai visage. La Confédération, toujours complice de Berne, écopait d'un canton du Jura qu'elle ne voulait pas, et d'une nouvelle question jurassienne.

Jean-Claude Zwahlen, alors député au Grand-Conseil bernois, déclarait : « Le gouvernement bernois, s'il avait eu le courage et la grandeur que l'on attend des responsables d'un pays libre, ce gouvernement aurait appelé les Jurassiens autour de la table de négociation après le 23 juin 1974 ; il aurait suspendu la procédure plébiscitaire et recherché une solution durable dans l'intérêt du Jura, du canton de Berne et de la Confédération elle-même. » Il ajoutait que c'est une tache sur l'image de la Suisse si prompt à offrir ses « bons offices » pour résoudre les conflits des autres peuples du monde.

De plus, depuis les révélations de Rudolf Hafner, contrôleur des finances du canton de Berne, nous savons que Berne a largement arrosé les mouvements probernois; on articule le montant de 730000 francs entre 1974 et 1984, mais ce n'est certainement que la pointe de l'iceberg.. L'Etat de Berne s'est de plus immiscé dans le déroulement de la campagne de manière indirecte, en mettant en congé des fonctionnaires pour « servir la cause », en transformant ses conseillers d'Etat en agents électoraux « à titre

privé », en déplaçant les cartes du vote du 23 juin 1974 à Berne pour établir la liste des abstentionnistes, sans parler des violences innombrables à l'encontre des Jurassiens.

On remarquera en passant que tous les documents publicitaires émis par les officines bernoises ne parlaient que de Jura Sud.

La commission d'enquête a pu établir, qu'en dehors des paiements mentionnés par Rudolf Hafner, l'action « Laufonnais bernois » a reçu 273281 CHF prélevés sur les fonds de la SEVA et 60000 CHF prélevés sur les fonds d'Etat. Au point 9 du rapport, on relève que Berne a versé 260000 CHF en vue du plébiscite du 23 juin 1974 puis 135000 CHF pour le vote du 16 mars..

A Moutier, le 23 juin 1974, il n'y avait qu'un écart de 70 voix et 100 bulletins blancs, soit 35 électeurs.

On est légitimement en droit de penser que, sans l'argent utilisé pour « acheter des voix », aujourd'hui et depuis longtemps déjà, la ville de Moutier serait partie intégrante du canton du Jura.

L'influence de ce que l'on a appelé alors « les caisses noires » sur les résultats des votes de 1974 et de 1975 a été formellement reconnue et admise puisque le Laufonnais a vu, sur plainte de citoyens, son vote cassé et qu'il a pu revoter avec le résultat que l'on sait.

Pour le Jura-Sud, c'est le gouvernement jurassien qui a déposé plainte en 1985 mais il a été débouté car considéré comme non légitimé à agir au moment des faits.

On ne réécrit pas l'histoire, c'est vrai ! Mais 30 ans après, il est bon de rappeler que c'est par la tricherie avérée que Berne a, non seulement permis l'éclatement du Jura mais aussi a conservé, à ce jour, la main mise sur les trois districts du Sud.

Quel bilan pour Moutier 30 ans après les plébiscites en cascade ?

A l'aube du 16 mars 1975, date du premier des sous-plébiscites en cascade organisés à l'échelle des 3 districts du Jura-Sud, la Question jurassienne s'apprête à entrer dans une nouvelle phase. Le défunt journal «La Suisse» écrivait d'ailleurs fort justement à l'époque : «La première affaire jurassienne est sur le point de s'achever. Elle verra la création d'un canton du Jura à territoire limité. Le dossier du Jura ne sera pas liquidé pour autant. Une seconde affaire est sur le point de démarrer. Elle aussi pourrait durer de longues années.»¹

Les scrutins des 16 mars et 7 septembre 1975 susciteront passions, haine, mensonges, tromperies et promesses chimériques. A la question «Voulez-vous continuer à faire partie du canton de Berne ?», la population prévôtoise engagera son avenir et les conséquences, on le verra, ne seront pas négligeables, encore moins insignifiantes.

Il nous a paru opportun, 30 ans après cette période obscure qui a conditionné notre futur, de nous pencher sur les arguments fallacieux proférés par le clan pro-bernois et d'en tirer des parallèles avec la réalité d'aujourd'hui. Le recul est désormais suffisant

¹ Journal «La Suisse», 9 mars 1975

pour analyser les principaux thèmes distillés par les anti-séparatistes et procéder à un travail de mémoire qui s'insérera tout naturellement, c'est certain, dans la stratégie future des forces jurassiennes prévôtoises. L'imposture des pro-bernois et la fausseté de leurs arguments sont aujourd'hui avérées et il nous appartient de rétablir la vérité. Du reste, comme le rappelle si bien André Gide, «c'est souvent lorsqu'elle est le plus désagréable à entendre qu'une vérité est le plus utile à dire.»

Semer le doute et la peur...

Derrière les arguments pro-bernois, dont nous étudierons plus loin en détail la teneur, l'objectif était clair : semer le doute et la peur dans les esprits de la population prévôtoise ! L'incertitude n'étant pas propre à pousser au changement, il est toujours plus facile de combattre un projet que d'adhérer à une idée novatrice constituée d'originalité, d'innovation et d'espoir, fût-ce au dépens de sa propre liberté ! Alors que les séparatistes convaincus, suivant en cela l'adage du petit prince de St-Exupéry qui disait que «ce qui embellit le désert, c'est qu'il cache un puits quelque part...», étaient disposés à construire par eux-mêmes et sans contrainte quelque chose de nouveau, de nombreux indécis, parfois naïfs et ignorants, ont succombé aux contenus simplificateurs et souvent niais de la propagande pro-bernoise.

Force démocratique s'adressait d'ailleurs ainsi aux Prévôtois : «Gens de Moutier, il est encore temps, pour vous, de réfléchir sagement ; vous savez ce que vous avez ; vous ne connaissez pas ce que l'on veut bien vous promettre.»² Dans un même registre, un tout-ménage anonyme relevait : «Ce oui (au Canton du Berne) conditionnera votre avenir et celui de vos enfants.»³ Quant à la figure centrale de la campagne pro-bernoise du 16 mars 1975, elle se verra d'ailleurs affublée du doux nom de «Monsieur Bonsens»... Parmi les principaux arguments de ce personnage censés attiser l'inquiétude et l'angoisse de la population prévôtoise, citons, entre autres : «Ne vous fiez pas aux séparatistes et aux demi-cantonistes qui vous promettent la lune.»⁴ «Les Nordistes ont peur. Ils appellent au secours. Mais M. Bonsens n'a pas l'intention de se flanquer à la flotte pour aller les aider. Il se trouve bien sur le solide rivage bernois. Il ne traversera pas, il y a trop de dangers sur la rive du nouveau canton. Faites comme lui, votez oui.»⁵ «Veillez à ce que ce ne soit pas vous qui payiez pour les autres.»⁶ «On essaiera de vous influencer, de vous amadouer, de vous intimider. Restez fermes. Ne vous fiez qu'à votre bon sens. Vous vous en trouverez bien.»⁷ «Le canton du Nord, ce sera l'aventure politique, économique et financière. M. Bonsens, qui n'est pas acrobate, préfère la stabilité bernoise. Faites comme lui et votez oui.»⁸ «Jurassiens du Sud, ne craignez rien. La sécurité des personnes et des biens dans le Jura-Sud bernois est garantie. Votons oui le 16 mars et retrouvons la tranquillité que nous n'aurions jamais dû perdre.»⁹ «Il sera chétif, en effet, le canton de Delémont. Et il devra drôlement s'enfler, s'il veut tenir l'une ou l'autre des promesses faites par le R.J. Retenons notre souffle : ça

² Communiqué de presse de Force démocratique, 29 août 1975

³ Tout-ménage signé «Un Prévôtois», campagne du 16 mars 1975

⁴ Propagande de Force démocratique «Oui à la paix dans le Jura-Sud», M. Bonsens, campagne du 16 mars 1975

⁵ Ibidem

⁶ Ibidem

⁷ Ibidem

⁸ Ibidem

⁹ Ibidem

va mal tourner...»¹⁰ «Il (Monsieur Bonsens) était expérimenté et savait que la méfiance est mère de la sûreté.»¹¹ «Pour faire leur canton, les séparatistes ont prévu un gouvernement-fantôme, un budget-bidon, des promesses creuses et beaucoup de vent. Tout cela n'est pas sérieux se dit M. Bonsens. Je préfère accorder ma confiance aux états généraux du Jura-Sud et de Bienne qui travaillent et vont de l'avant. Comme lui donnez votre soutien à ceux qui ont les pieds sur terre et votez oui.»¹² «Attention, gens de Moutier, ne vous laissez pas attirer dans l'ancre de Delémont : plus jamais vous n'en sortirez !»¹³.

Avec un recul de 30 ans, nous ne pouvons que constater que le «solide rivage bernois», sans avoir encore été victime d'un tsunami, n'en est pas moins en train de s'effriter inéluctablement et inlassablement. Quant à la prétendue stabilité bernoise, l'analyse qui suit en révélera de profonds déséquilibres. La méfiance des Prévôtois devait concourir à consolider la poursuite de l'«eldorado» bernois... Où cette méfiance les a-t-elle menés ?

Moutier et ses écoles

Le thème est éminemment porteur ; il concerne la formation et le futur de nos enfants. Dans sa propagande liée aux écoles, Force démocratique résumait ainsi : «Que de difficultés à surmonter ! Tous les parents l'auront compris : la sécurité, c'est le canton de Berne.»¹⁴ Dans le détail, le mouvement pro-bernois insistait sur les grands problèmes d'arrangements entre cantons divorcés qui seraient ainsi posés. Un accent tout particulier était mis sur l'avenir incertain de l'école professionnelle : «Dans le giron delémontain, aurait-elle encore sa raison d'être ?»¹⁵ Force démocratique jetait également le doute sur la viabilité de l'école de culture générale, devenue par la suite l'école de degré diplôme : «Serait-elle encore viable dans un très petit canton aux maigres ressources alors qu'elle compte un très grand nombre d'élèves provenant du Jura-Sud ?»¹⁶.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après un premier déplacement de sa direction à Tramelan, le sort de l'école professionnelle commerciale est désormais scellé : sans aucune consultation préalable et dans l'irrespect de la loi, le canton de Berne, par la voix de son conseiller d'état Mario Annoni, a pris la décision de fermer l'école professionnelle commerciale de Moutier, de même que l'école de maturité professionnelle.

Du côté de l'école de degré diplôme, de fortes menaces ont pesé récemment sur son avenir en Prévôté. L'appétit biennois demeure patent et sans la vigilance des autorités séparatistes prévôtoises, une décision de fermeture aurait peut-être été prononcée.

Comment enfin ne pas clore ce chapitre des écoles sans évoquer le triste sort dévolu au Centre professionnel Tornos ! Malgré une résolution de l'Assemblée interjurassienne, le canton de Berne a décidé de couper ses subventions à ce centre professionnel

¹⁰ Propagande de Force démocratique «Oui à la paix dans le Jura-Sud», M. Bonsens, campagne du 16 mars 1975

¹¹ Ibidem

¹² Ibidem

¹³ Ibidem

¹⁴ Propagande de Force démocratique, «l'école et ses problèmes», campagne du 7 septembre 1975

¹⁵ Ibidem

¹⁶ Ibidem

reconnu, véritable pépinière de formation dans la micromécanique et la microtechnique qui fait la renommée de notre cité, ce qui a entraîné sa fermeture pure et simple.

Dans un appel aux électrices et électeurs prévôtois, les Conseils municipaux de plusieurs communes du district de Moutier écrivaient : «Ses citoyens (de Moutier) apprécient ses écoles qui accueillent des jeunes gens et des jeunes filles venant de partout.»¹⁷ Il n'est pas certain qu'ils apprécient toujours...

Quant aux bourses d'études pour lesquelles Force démocratique disait ironiquement à l'époque : «...pour autant que le mini-canton de Delémont en accorde...»¹⁸, nous ne pouvons nous empêcher de relever les récentes manifestations d'étudiants bernois qui ont vigoureusement protesté contre le fait qu'ils devront désormais se contenter de bourses d'études réduites et transformées en prêt.

Les impôts

Dans ce domaine, la peur atteindra son paroxysme. Le porte-monnaie est un sujet sensible et les mensonges se révéleront porteurs pour le clan pro-bernois. Replongeons-nous brièvement dans les arguments de la campagne de Force démocratique : «Vous êtes invités à vous souvenir, avant de voter, de ce qui vous attend en cas de rattachement au nouveau canton du Jura-Nord : - augmentation de l'impôt cantonal pour compenser l'insuffisance du rendement fiscal, + 27 % ; - augmentation de l'impôt cantonal pour faire face à l'augmentation des dépenses (routes, écoles, etc.), + 13 %.»¹⁹. Total des impôts supplémentaires : + 40 % ! De son côté, M. Bonsens renchérisait : «Amis de Moutier, vous avez tout à craindre d'un rattachement au canton de Delémont : majorisation (sic) politique, marasme économique, augmentation massive des impôts. Quel plaisir pourriez-vous trouver dans ce canton-là ?»²⁰ ou encore «Prenez garde. Ce sont les mêmes qui ont calculé le faux budget de 143 millions (au lieu du vrai de 88,904) qui feront les comptes du nouveau canton du Jura Nord. M. Bonsens refuse l'aventure fiscale.»²¹.

30 ans après, la réalité est toute différente. Les augmentations d'impôt annoncées n'étaient que mensonges. Si la pression fiscale a été quelque peu supérieure dans le canton du Jura, les différences ont toutefois tendance à s'inverser et certaines catégories de contribuables, comme les rentiers, ont appris à mesurer tous les effets négatifs de la nouvelle loi fiscale bernoise. Leur porte-monnaie se porterait mieux aujourd'hui dans le canton du Jura !

L'Hôpital de Moutier, aujourd'hui aux urgences...

Et voilà encore un thème sensible ! Tout le monde redoute évidemment par-dessus tout de finir un jour à l'hôpital ou de se retrouver privé de soins. Lancer des menaces sur l'existence de l'hôpital de Moutier en cas de changement d'appartenance cantonale, à l'époque des plébiscites, ne relevait donc pas de la gageure. Les sous-entendus quant à

¹⁷ Appel des Conseils municipaux de Champoz, Saules, Châtelat, Corcelles, Bévillard, Crémines, Sornetan, Loveresse, Reconvilier, Court, Tavannes, Eschert, Saicourt et Souboz, campagne du 7 septembre 1975

¹⁸ Propagande de Force démocratique, «l'école et ses problèmes, campagne du 7 septembre 1975

¹⁹ Propagande de Force démocratique, «impôt supplémentaire», campagne du 16 mars 1975

²⁰ Propagande de Force démocratique, «Oui à la paix dans le Jura-Sud», M. Bonsens, campagne du 16 mars 1975

²¹ Ibidem

la pérennité de l'hôpital ont fusé. La section prévôtoise de Force démocratique proférait : «Les conséquences d'une rupture du lien cantonal : Moutier, petite ville dotée d'un grand hôpital.»²² Et les Conseils municipaux de plusieurs communes du district de Moutier de renchérir : «Les prévôtois, dans leur volonté de rester bernois, se réjouissent de voir le nouveau centre hospitalier bientôt achevé et mis au service de tous.»²³.

Une propagande anonyme ne pouvait évidemment pas manquer à l'appel. Nous pouvions lire dans l'un des pamphlets distribués en Prévôté : «L'hôpital serait donc beaucoup trop grand pour la ville de Moutier (dans le cas où elle rejoindrait le canton du Jura)» ou encore «Habitants de la ville de Moutier... si vous restez avec votre district dans le canton de Berne vous serez au bénéfice des tarifs actuels comme tous les citoyens du canton. Si vous choisissez le nouveau canton du Nord... vous aurez de nouveaux tarifs comme les ressortissants d'autres cantons que vous alliez à Berne ou à Bâle.»²⁴.

Qu'en est-il aujourd'hui des services assurés par l'hôpital de Moutier et de son avenir ? Après avoir tenté de fermer le service d'urgences de l'hôpital et reculé sous la pression exercée notamment par les autorités séparatistes prévôtoises, le canton de Berne a exigé des économies qui se sont traduites par la fermeture de la maternité et par le regroupement des directions des hôpitaux de Moutier et de St-Imier. Le «grand hôpital» rêvé par les pro-bernois de l'époque s'est effondré tel un château de cartes et, ironie du sort, à ce jour, l'hôpital ne compte plus que sur la collaboration interjurassienne pour assurer son avenir dans une mission réduite.

Présence d'administration cantonales en Prévôté

Que n'a-t-on pas entendu non plus de ce côté-là ? La section prévôtoise de Force démocratique déclarait : «Les conséquences d'une rupture du lien cantonal : Moutier, affaiblissement du secteur tertiaire de la ville, disparition d'administrations publiques.»²⁵ Quant aux Conseils municipaux de plusieurs communes du district de Moutier, ils ajoutaient : «Les prévôtois, dans leur volonté de rester bernois, sont fiers d'être le centre administratif d'un grand district très actif.»²⁶.

30 ans plus tard, Moutier n'a malheureusement pas encore rejoint le canton du Jura mais a dû faire face à la disparition de plusieurs administrations publiques et ne sera vraisemblablement plus un centre administratif d'un grand district. Le registre du commerce est désormais à La Neuveville, le tribunal des mineurs et l'office des poursuites demeurent sous la menace d'un déplacement et d'une volonté d'hégémonie biennoise et sans l'intervention énergique des autorités séparatistes de Moutier qui se sont opposées aux propositions du Conseil régional, l'autorité de taxation aurait été transférée à Courtelary. D'autre part, la nouvelle réorganisation administrative du canton de Berne aboutira prochainement au regroupement des préfectures des 3 districts du

²² Propagande de Force démocratique, section de Moutier, campagne du 16 mars 1975

²³ Appel des Conseils municipaux de Champoz, Saules, Châtelat, Corcelles, Bévillard, Crémines, Sornetan, Loveresse, Reconvilier, Court, Tavannes, Eschert, Saicourt et Souboz, campagne du 7 septembre 1975

²⁴ Propagande anonyme, campagne du 7 septembre 1975

²⁵ Propagande de Force démocratique, section de Moutier, campagne du 16 mars 1975

²⁶ Appel des Conseils municipaux de Champoz, Saules, Châtelat, Corcelles, Bévillard, Crémines, Sornetan, Loveresse, Reconvilier, Court, Tavannes, Eschert, Saicourt et Souboz, campagne du 7 septembre 1975

Sud et il paraît fort peu probable que le site de Moutier soit retenu pour accueillir la nouvelle structure.

Économie, population, emplois

Ces thèmes ont été abondamment mis en exergue au travers de la propagande pro-bernoise. A croire que chaque emploi était menacé en cas de changement d'appartenance cantonale. Les mouvements anti-séparatistes proclamaient : «1975, l'ère de prospérité touche à sa fin. Seule l'appartenance à un grand canton, comme Berne, peut assurer l'équilibre économique. Pas d'aventure ! Pour la sécurité de l'emploi, une solution, une seule : vote oui.»²⁷ Quant à M. Bonsens, il s'en donnait à cœur joie : «Inflation, récession, restrictions. Les nuages s'accumulent à l'horizon. La tempête menace, se dit M. Bonsens, ce n'est pas le moment de m'embarquer sur une coquille de noix. Je voterai oui.»²⁸ «Pendant la période de haute conjoncture, les Nordistes ont été incapables de consolider leur économie. Avec quel argent financeront-ils leur canton, maintenant que la récession se fait sentir partout ?»²⁹ «Dans le canton du Nord, le plus grand immeuble de l'administration sera sans doute la caisse de chômage. M. Bonsens a choisi la sécurité, faites comme lui.»³⁰.

A en croire ces balivernes, au sein du canton de Berne, nous devrions donc nous trouver aujourd'hui dans un havre de prospérité économique, un nirvana financier et un éden de l'emploi...

Et bien en 2002, le taux de chômage pour le ville de Moutier était de 4.7 % quand il était de 3.6 % pour le canton du Jura. Le nombre de nouveaux logements construits pour 1000 habitants était de 1.0 pour Moutier quand il était de 2.3 pour le canton du Jura. Le nombre de logements vacants en % du nombre total de logements était de 3.95 % à Moutier pour 1.85 % dans le canton du Jura. L'augmentation de la population entre 1992 et 2002 était de -2.9 % pour Moutier pour +1.3 % dans le Canton du Jura.³¹ Par ailleurs, entre 1974 et 2004, la population prévôtoise est passée de 8'987 âmes à 7'732 âmes, soit une diminution de 1'255 âmes.³² Le «paradis» bernois a vidé la population de Moutier de 14 % depuis les plébiscites ! Parallèlement, la population du canton du Jura est passée de 67'325 en 1970 à 68'149 en 2000. Même à l'aune du Jura-Sud, les disparités sont significatives en matière d'accroissement de population puisque la population du canton du Jura est passée de 64'942 habitants en 1989 à 69'064 habitants en 2003, soit une variation de 6.35 %. Pendant ce temps-là, la population du Jura-Sud a crû de 2,21%. Toujours selon l'Office fédéral de la statistique, le revenu par habitant en 2002 était de 36'071 fr dans le canton du Jura contre 33'900 fr dans le Jura-Sud...

D'autre part, sur le plan de la promotion économique exogène, l'adhésion récente du canton du Jura à la structure de Développement économique de l'ouest de la Suisse (DEWS), regroupant les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Valais, éloigne encore

²⁷ Propagande de Force démocratique, GFFD, Groupe Sanglier, sections de Moutier, campagne du 16 mars 1975

²⁸ Propagande de Force démocratique, «Oui à la paix dans le Jura-Sud», M. Bonsens, campagne du 16 mars 1975

²⁹ Ibidem

³⁰ Ibidem

³¹ Sources : Office fédéral de la statistique

³² Source : Statistiques de la Municipalité de Moutier

plus le Jura-Sud de la Suisse romande. Alors que le Jura historique est économiquement homogène, qu'il fait partie intégrante de l'Arc jurassien des microtechniques, que les mêmes hautes écoles (Université de Neuchâtel, Haute École ARC) assurent la formation de sa main d'œuvre qualifiée et le transfert technologique, il se trouve ainsi divisé s'agissant de la promotion économique.

Par ailleurs, concernant le maintien des places de travail, nous avons pu récemment voir comment le canton a refusé d'aider Tornos et ses ouvriers. Le moins que nous puissions relever, c'est que l'économie prévôtoise n'a en rien été dopée par le fait que la ville de Moutier soit restée bernoise !

De surcroît, nous ne pouvons nous empêcher de relever que le développement du réseau routier dans notre région n'a dû son impulsion qu'à la création du canton du Jura. Sans cela, Moutier en serait encore à attendre le percement hypothétique d'un premier tunnel.

Autres temps, mêmes arguments

En 1998, lorsque Moutier s'est prononcé sur son appartenance cantonale dans un vote consultatif, des arguments ont été mis en avant par de nouveaux M. Bonsens. Et quels étaient les arguments de ces groupes de réflexion? Les mêmes qu'en 1975: Hôpital, impôts, administration, etc.

Nous l'avons dit, lorsqu'on veut se battre pour le statu quo, il suffit de faire peur aux gens (et accessoirement de leur distribuer de l'argent ou des mandats, ça aide encore plus).

Et la collaboration interjurassienne?

La propagande de 1975 ne parle pas de collaboration interjurassienne, et pour cause. L'heure était à l'affrontement. Il fallait peindre le futur canton sous les traits les plus noirs qui soient.

Depuis, la nécessité d'une collaboration s'est imposée aux yeux des probernois, alors qu'elle a toujours été évidente pour les autonomistes, qui appellent de leurs vœux une collaboration étroite, ...et plus si entente (voir l'initiative "un seul Jura").

Il faut malheureusement constater que Moutier, centre naturel des institutions communes jurassiennes, n'a pas vu de grandes choses se réaliser à ce niveau. Pour des raisons qui leurs sont propres, les deux gouvernements rechignent à mettre en œuvre ces institutions. Le canton de Berne en particulier ne manque pas une occasion de bloquer les projets qui lui sont soumis.

Pour ce qui est du statut particulier du Jura bernois, nous avons déjà dit en de nombreuses autres occasions tout le mal qu'il fallait penser de ce "machin" comme l'aurait appelé le général De Gaulle.

Avant de conclure ce tour d'horizon en forme de bilan de 30 années de dépendance bernoise pour Moutier, permettez-nous de souligner encore cette petite phrase contenue dans une propagande de Force démocratique : «Les conséquences d'une

rupture du lien cantonal : Moutier, bourgade vouée à un destin médiocre.»³³. A ce jour et face au constat qui précède, ce slogan devrait au contraire indiscutablement s'appliquer aux conséquences de l'appartenance de Moutier au canton de Berne... Toutefois, il y a lieu de nuancer quelque peu. En effet, seuls la pugnacité, la perspicacité et la bonne vision politique des autorités séparatistes de Moutier permettent aujourd'hui de relever que la cité prévôtise s'en sort globalement bien en terme de qualité de vie. Moutier a du reste été citée positivement dans deux études effectuées par des revues romandes. Le magazine économique «Bilan», dans son édition de juin 2004 titrait «Moutier, l'étonnante» en conclusion de son étude sur les endroits où il fait bon vivre en Suisse romande.³⁴ Quant à l'Hebdo, il relevait le bon positionnement de Moutier en matière d'offre culturelle. Nous ne pouvions inévitablement conclure sans une note positive !

Conclusion

Aujourd'hui encore, les conséquences des votes en cascade décidés par le gouvernement bernois pèsent lourdement sur la vie de la région. Mais l'idéal d'unité ne s'est pas affaibli, et trente ans après les plébiscites du 16 mars, les jurassiens autonomistes sont toujours là pour dire leur désir de voir réunie la patrie jurassienne.

L'influence des caisses noires a été clairement démontrée, mais hélas Moutier n'a pas pu, au contraire du Laufonnais, obtenir une réparation pourtant justifiée.

On ne dira jamais assez qu'à l'image du Laufonnais précisément, la question jurassienne aurait été réglée de façon définitive sans les sous-plébiscites qui ont morcelé le territoire jurassien. Si trente ans plus tard, l'idéal jurassien est toujours présent, on constate que l'idéal "bernois" qui animait certains laufonnais s'est éteint en quelques mois. Il en aurait été de même dans les vallées du Sud.

L'initiative "Un seul Jura" est une formidable occasion donnée à la République et Canton du Jura de montrer au Jura Sud qu'elle est prête à remettre sur le tapis sa souveraineté si chèrement gagnée, pour la partager avec les citoyens de tout le Jura historique.

Quoi qu'il advienne, Moutier sera à nouveau amenée à se prononcer sur son avenir territorial.

Nous espérons vivement que ce sera au travers d'un vote qui aura pour enjeu le sort de toute la région. Dans ce but, nous invitons l'AIJ à reprendre sans délai ses travaux sur la solution dite des "six districts". Quant au gouvernement jurassien, il saura trouver la voie la plus adéquate pour que l'initiative "Un seul Jura" contribue de façon significative à l'aboutissement d'une proposition globale.

Si malheureusement une issue globale ne peut être proposée aux citoyens de Moutier, la ville devra alors se souvenir qu'à tous les stades de la Question Jurassienne son "statut particulier" a toujours été mentionné. En particulier, les rapports qui ont été publiés ont toujours reconnu à la cité prévôtise un droit particulier à se déterminer sur son avenir.

³³ Propagande de Force démocratique, section de Moutier, campagne du 16 mars 1975

³⁴ Magazine «Bilan», juin 2004

Le 16 mars 1975, on a trompé les Jurassiens en leur promettant un avenir radieux sous le soleil bernois. Aujourd'hui, le soleil a pâli, et les promesses d'hier ont fait place aux dures réalités que doit affronter un canton trop longtemps imbu de sa puissance.

Puissent les électeurs qui auront encore à se prononcer, se souvenir que depuis 1975 on leur présente les mêmes arguments, avec le même objectif: "Leur faire peur". Et puissent-ils surtout avoir le bon sens de constater que jamais l'appartenance à Berne n'a été une assurance contre les incertitudes de la vie.

Centre du Jura historique, Moutier est prête à corriger les erreurs du passé et saura le moment venu dire "Oui" à l'union du peuple jurassien.

Moutier, le 14 mars 2005